

Image not found or type unknown



Qu'est ce qu'une enquête sociale ?

Par **karine24**, le **30/01/2008** à **09:12**

[s][fluo]Bonjour,[/fluo][/s] (indispensable sur le 1er message.
Le JAF a demandé l'ouverture d'une enquête sociale mais je ne sais pas du tout comment cela se déroule. Qu'est ce que l'enquêtrice sociale va regarder ? Sur quoi va t'elle se baser pour rendre son rapport ?
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **jeetendra**, le **30/01/2008** à **09:47**

bonjours, l'enquête sociale demandée par le juge aux affaires familiales avant toute decision réglant le sort des enfants (autorité parentale, droit de visite, d'hébergement) a pour but de recueillir toutes les informations sur la situation materielle et morale, sur les conditions d'hébergement et d'education des enfants et sur les mesures qu'il y a lieu de prendre dans leur intérêt.
Le juge donne mandat à une personne pour venir visiter votre logement, poser des questions et même, dans certains cas interroger les voisins. Cette enquête sociale donne lieu à la redaction d'un rapport consignnant les constatations et proposant des solutions. Les résultats de cette enquête peuvent contestés par une demande de supplement d'enquête ou une contre-enquête. Cordialement

Par **karine24**, le **30/01/2008** à **13:20**

Merci pour votre réponse cette enquête démontrera peut être le désintéressement du père qui n'a plus vu ses enfants depuis le 3 septembre 2006 et clarifiera peut être sa situation financière puisqu'il fait tout pour être insolvable alors qu'il travail au noir après la liquidation de

son entreprise.rnJ'espère aussi que cette personne regardera son casier judiciaire assez chargé ainsi que le jugement de divorce d'avec son ex femme.rnLe père de mes enfants est une personne violente mais de peur de représailles personne ne veut faire d'attestation sur lui. C'est un cercle vicieux son avocate le décrit comme le père parfait et à part ce que je dis je ne peux rien prouver puisque tout le monde a peur . . .rnIl a fait une tentative de suicide mais je ne peux avoir accès à son dossier médical pour cause de secret professionnel et il a nié cet acte devant le jaf.rnJe ne sais plus trop quoi faire surtout que mon avocat n'a pas l'air de s'investir l'aide juridictionnelle ne doit pas payer assez pour qu'il est un quelconque intérêt . . .rnOfficiellement il ne possède rien il a été assez intelligent pour tout mettre au nom de sa mère : un utilitaire qu'il vient d'acquérir ainsi qu'une bmw dernier modèle et à coté de ça il ne peut payer de pension alimentaire et je compte tous les jours pour l'entretien de mes enfants.rnJe trouve cette situation vraiment injuste et je me demande si dans la vie il ne faudrait pas plus être malhonnête comme lui pour s'en sortir ?

Par **NATHY95**, le **06/02/2008** à **20:33**

Bonjour à toi rnEt bien je suis dans le même cas que toi et j'attends la décision du juge qui doit tomber d'après mon avocate il va y avoir enquête sociale.rnMon ex mari souffre d'alcoolémie il na pas vu sa fille depuis 3 ans et ne la pas prise en charge depuis 5 ans.rnPersonnellement je ne sais pas en quoi consiste l'enquête sociale mais surtout je ne sais pas si elle va le concerner lui moi ou nous deux.rnJe suis désespérée car le JAF en est venue a cette décision du fait d'une requete de la part de mon ex pour suppression de pension alimentaire quil na jamais payée.rnSi quelquun peut m'aider et m'éclairer sur le sujet ce serait tres gentil.rnMerci d'avancernNath

Par **karine24**, le **06/02/2008** à **22:20**

Bonsoir Nath,rnmon jugement a été rendu le 22 janvier et une enquête sociale a été ouverte mais pour le moment je n'ai toujours pas vu l'enquêtrice sociale. Je suis dans la même situation que toi je n'y connaît pas grand chose apparemment cette dame va venir visiter mon logement, les conditions de vie des enfants : s'ils ont une chambre, des habits, des jouets, un équilibre de vie dit normal mais elle va aussi aller chez le père. D'après ce qu'il y a d'écrit sur mon jugement elle prend connaissance de l'entier dossier, s'entretient avec chacun des parents, s'entretient avec les enfants hors la présence des parents, recherche avec les parents des solutions relatives aux modalités d'exercice de l'autorité parentale, à la résidence alternée, ainsi qu'au droit d'accueil et au montant de la contribution à l'entretien et l'éducation des enfants.rnElle peut interroger les enseignants, les voisins, les proches . . .se renseigner sur les garanties présentées par le père et par la mère, vérifier les ressources des deux parties et de leur entourage immédiat, leur train de vie et les conditions dans lesquelles elles exercent leur activité professionnelles.rnEn gros voilà ce que dit mon jugement . . .rnPour ma part il est soit disant insolvable car assez intelligent pour mettre tous ses biens au nom de maman et en plus travaille au noir mais malgré mes diverses plaintes il s'en sort toujours.rnJe ne veux pas te décourager mais de mon coté j'ai perdu toute confiance en la justice puisque des pères qui ne donne aucun signe de vie à leur enfants et n'assument même pas le fait qu'ils existent ont autant de droit que les mamans qui assument seules depuis des années l'éducation, l'amour et l'entretien de ses enfants.rnJ'espère que tu arrivera à démontrer que

ton ex est alcoolique car de mon côté je n'y arrive pas les gens ont peur de lui et ne veulent donc rien attester.
Explique le problème à l'enquêtrice s'il nie le fait d'être alcoolique elle lui demandera peut être de faire une prise de sang pour prouver qu'il ne boit pas . . .
En attendant bon courage à toi je sais ce que c'est et si tu vux je peux te tenir au courant de l'enquête sociale pour t'expliquer un peu mieux quand j'en saurais plus. Et si ça va pas n'hésites pas à m'envoyer un message ça fait du bien d'en parler des fois même à quelqu'un qu'on ne connaît pas . . .
Bonne soirée

Par **sandrine**, le **19/06/2010** à **17:46**

Bonjour,
Je suis divorcée depuis 7 années. J'ai quitté mon mari à cause de son alcoolisme. Je n'ai pas fait de divorce pour faute ce dernier étant fou furieux lorsqu'il avait bu.
Depuis notre divorce il est revenchard et a mis notre fille âgée de 11 ans au coeur du conflit.
Elle refuse d'aller voir son père depuis décembre. Elle s'est confiée à sa directrice d'école qui a écrit son inquiétude au juge des enfants.
Bilan, enquête sociale mandatée.
J'espère que tout se passera bien. Je suis inquiète mais cette procédure permettra d'éclairer, je l'espère, la situation une fois pour toutes.
Vos témoignages sont les bienvenus.
Sandrine

Par **kindermaxi**, le **20/06/2010** à **22:49**

Bonsoir Sandrine,
Surtout ne pas paniquer, même si pas toujours évident, surtout quand une personne inconnue pénètre dans votre intimité.
Ne pas dénigrer le père. Vivre au moment présent, sans rancœur du passé.
L'enquêtrice risque de vous poser des questions parfois un peu poussées (limite intime), essayez d'y répondre naturellement le mieux que vous puissiez, comme à une confidente (loin d'être évident, surtout si on est d'un caractère méfiant).
Essayez de l'accueillir avec le sourire, détente, et pourquoi pas un café ou un thé.
Maintenant si le compte rendu comporte des erreurs, ne vous inquiétez pas, c'est la majorité de leurs rapports qui coûtent une fortune.
A l'époque, n'y connaissant rien et n'étant pas informée du déroulement, j'avais totalement paniqué et j'en garde encore un très mauvais souvenir.
Bonne soirée.

Par **dinanoceanne**, le **09/08/2011** à **15:32**

Bonjour,
je suis sous enquête sociale demandé par la caf, le problème c' est que ma maison a une mise en demeure d' urgence par l' ARS pour obliger mon propriétaire a faire les travaux.
L' assistante sociale et l' infirmière sont venu chez moi faire leur visite, et ca c' est mal passé, la 2 eme fois elle n' avait plus rien a reprocher puisque mon mari et moi avons fait le nécessaire pour ça, a l' encontre de l' ARS, mais le problème c' est que l' assistante sociale au lieu de tout faire pour améliorer notre vie (comme n' avoir une machine a laver comme elle me l' avait promis) veut absolument que je parte, j' ai beau lui expliquer les choses mais c' est parler à un mur, l' enquête n' est pas fini puisqu' il reste à voir mes enfants, elle m' a dit que j' allais avoir un éducateur, mais sous aucune décision de justice puisqu' aucune enquête n' a été demande par un juge, et la franchement je me sens mal, elles violent votre intimité en regardant dans mon armoire, dessous la table, en regardant sous la couette et enlevé les taie

d'oreiller pour voir comment ils sont, et bien d'autre chose encore, et moi je commence à être fatigué de leur faux prétexte pour venir, j'ai l'impression d'être une bête de foire.... et j'en passe, maintenant je sais plus quoi faire.

Par **helenal006**, le **30/03/2012** à **18:20**

bonsoir , je viens d'avoir le passage d'une enquêtrice sociale à la maison , demander apparemment par mon ex mari bref elle ne m'a pas laissé parler et a pas voulu voir les chambres des petits etc.. par contre m'a demandé de lui montrer mes relevés de comptes, factures.. a-t-elle droit?? merci d'avancernrnhelena

Par **arff**, le **28/06/2012** à **12:31**

ce sont des garces nrnj ai aussi des sales pestes qui me font de l'intimidation ...nrnrenvoies les chier.. qu'elles outrepassent pas leur fonction. A mon avis ya plusieurs pôles qui se sont mis en place , la partie financière en fait partie... oui t'es pauvre , bin t'es puniesnrnenfin les enfants sont punies car grosso modo le(s) ne peut subvenir à ses besoins !!

Par **marie88**, le **13/10/2012** à **10:11**

moi je eu le même comme vous, il faut suivre tout ce que vous disent et surtout pas de se fâcher ils sont là pour vous aider , les gens tellement méchants et ils sont très jaloux de votre bonheur , moi je sais pas si j'ai une enquête ou pas

Par **carole269**, le **28/12/2012** à **06:35**

un jugement a été rendu pour la garde de mes trois enfants est-ce que mon ex mari peut me coller une enquête sociale à présent ?? merci

Par **Marion2**, le **30/12/2012** à **12:03**

Bonjour,nrnS'il en fait la demande avec motivations, oui.nrnCdt

Par **mfp612**, le **22/02/2013** à **17:24**

[fluo]bonjour[/fluo]rnMoi je me suis fait avoir par une enquêtrice sociale. et par un avocat qui n'a rien fait. Elle venait d'Île de France, j'habite en province, alors résultat, on donne la garde de

mes enfants au père sous prétexte que je vie isolé, En autarcie,.....rnAlors que je vie au centre ville, mes filles voient du monde... Le pire c'est que je juge à tout gobé sans se poser de question. Petite guerre entre "île de france et province" Se sont mes filles qui paie. Et vont se retyrouver enfermé dans un 3 pièces.... Alors que moi j'ai un pav de 5 pièces et un jardin.elle est belle la justice française !

Par **tazou**, le **02/03/2013** à **19:41**

bjr je voulais demandee comment se passe reelment une enquette social quand les partie son en accord et qui ne l'etai pas au moment du jugement ?

Par **peterpan**, le **27/04/2013** à **09:08**

bonjour je voudrais savoir après combien de temps que le J A F est rendu sa décision commence une enquête social dans le cas d' un divorce avec violence étant parti du domicile familial avec un bébé de 11 mois c' est pour une de mes amies qui est dans cette situation et se trouve au r s a , merci de bien vouloir me répondre si vous le pouvez

Par **ashley**, le **29/08/2013** à **12:09**

bonjours, je voudrais savoir comment se déroule une visite d'une assistante sociale à notre domicile, se quel regarde? les question quel pose ? je vie actuellement dans un appartement avec mon copain, il a une fille de 6 ans mes nous n'avons pas la garde,nous aimerions la demander mes bien sur la mère refuse,nous allons donc mettre un jugement en place, mes nous nous pausons la question si une assistante sociale vas venir cher nous, pas parce que nous vivons mal bien au contraire nous manquons de rien mes parce que nous avons 1 chambre et la petite dors sur le palier mes nous lui avons aménager une jolie pièce pour dormir avec plein de jouer est une belle déco de petite fille, mes elle n'est pas fermer du reste de la maison, est ce que l'assistante sociale prend sella en compte ? merci

Par **Emily13012**, le **18/09/2013** à **13:31**

Bonjour pouvez vous me dire comment se déroule une enquête sociale , quel est délai après une demande ?rnCombien de temps cela dure ?rnQue fait telle exactement ?rnMon ex ma battue a plusieurs reprises notre fils de 3 ans des certificats médicaux le prouvent mais les voisins ne témoignent pas par peur des représailles ...rnIl s'est remit a fumer du cannabis énormément mais comment le prouver ?rnLe juge n'a pas voulu lui ordonner une prise de sang car je n'avais pas de preuves de ce que j'avançais ... Mais comment en avoir ? Comment prouver que mon enfant en bas âge se plaint que son papa frappe sa nouvelle compagne ? (je n'ai pas de preuve et mon enfant et trop petit pour être entendu)rnMon fils craint son père et il est facilement manipulable a 5 ans et quand son père lui demande avec qui il veux vivre par peur qu'il crie et pour pas le blesser il lui répond avec toi papa mais c'est faux comme il me

dit ...rnComment faire pour me défendre car il demande la garde

Par **LAMBRET**, le **23/09/2013 à 15:38**

qui est ce qui paie l'enquête sociale???la question n'est pas pour moi,j'ai vécu ce genre d'affaire moi gd mère et mon mari gd père pour notre petite fille,notre ex b,filie étant de la dass c'est mon fils qui devait payer et comme il n'était pas solvable j'ai réglé en1991 5000frs(ni l'un ni l'autre ne voulaient s'occuper de la petite que nous gardions,mon fils par son métier cuisinier et mon exb.fille ne voulait pas de sa fille!!! alors nous avons payé lac'est un autre cas c'est la mère qui se plaint que son mari ne prend pas les enfants et elle voudrait que ça soit son ex beau père qui demande une enquête?? qu'en ppensez vous merci de me tenir au courant

Par **jeunesse**, le **18/02/2015 à 13:39**

Bonjour à toutes et à tous,rnComment se déroule une enquête sociale ??? Quels conseils me donner vous ????? Peut on être assisté par une tierce personne au moment de l'enquête à mon domicile ?rnMerci pour vos réponses

Par **lelyonnais69**, le **14/05/2015 à 19:18**

ma concubine a quitter le domicile conjugale avec mes 5 enfants. pour aller habiter chez son frere qui a un t2rnils vivent a 7 personnes dans un t2 et 10 personnes quand mon beau frere recoit c'est enfants de son divorcernMoi j'ai concervé le domicile conjugale un t5rnc'est pour cela que je demande une enquete sociale afin que mes enfants vive dans un espace plus grand et chez eux pas qu'ils soient hebergés par le beau frere .rnpensez vous que que je peu obtenir le retour de mes enfants au domicile conjugal

Par **eugenie22**, le **13/05/2016 à 20:17**

Les enquêtes sociales ne sont pas toujours faites comme il faut!rnEn effet, ma fille a été victime d'une dénonciation calomnieuse par son ex belle-mère et son ex marirnIls ont fait dire aux enfants des maltraitances faites dans la réalité par le père. rnMalgré que la plus grande a voulu faire savoir la vérité ainsi que tous les témoignages ou preuves apporté par ma fille. La juge ne veut rien savoir. L'enquêtrice a fait l'enquête selon son propre opinion. rnDes choses fausses ont été apportés sur ma fille de par cette femme. rnLes enfants ont pourtant voulu avouer le mensonge qui a été dit.rnEn attendant, les enfants sont en danger (le père a réussi a en avoir la garde)rnMa fille, battue par cet homme (le père), a fini par le quitté lorsque celui-ci s'en est pris aux enfants. rnDe plus, il y a suspicion d'attouchements sexuel (sur l'aînée) rnLes enfants sont livrés à eux même puisqu'il les laisse seul le midi lais aussi certains soirs.rnLa plus grande, n'y va plus depuis plus de 4 ans. Elle est chez la mère du père des enfants et n'en peut plus, elle veut retrouver sa mère. De plus cela se passe mal pour elle

chez cette femme. Rien de tout cela n'est pris en compte!rn la deuxième vient d'avoir 11 ans et le dernier 9 ans.pourquoi laisser des enfants de cet âge seuls!rnLa juge et cette enquêtrice ont fait du dégât!

Par **Fifilandra**, le **18/06/2016** à **00:23**

Bonjour à vous tous, rnJe voulais vous parler de mon expérience à propos de l'enquête sociale.rnrnJ'ai comme vous toutes ici eu droit à une enquêtrice peut enclin à faire réellement son travail elle savait que j'avais quitté mon ex mari pour des violences physiques , psychologiques et verbales envers les enfants et moi même.rnElle a commencé par venir me voir à mon domicile juste moi pour me poser certaines questions sur ma vie d'avant avec Mr le nombre d'enfants que j'ai eu avec lui et les raisons de cette séparation.rnrnJ'ai cru naïvement qu'elle avait compris ce que les enfants et moi même avions vécu toute cette souffrance infligée par Mr envers les enfants qu'elle comprenait disait elle que les enfants n'avaient plus envie de voir leur père.rnrnEnsuite elle est allée voir Mr seul également et elle lui a également posé un certain nombre de questions et bien sûr elle ne m'en a pas fait un rapport détaillé.rnrnPuis elle a joint par téléphone les parents de Mr ainsi que sa sœur où là aussi des questions ont été posées elle a vu semble t-il notre plus grande fille chez elle.rnrnDe son rapport en est sorti n'importe quoi de la part de cette enquêtrice elle a jugé sur des mensonges de la part de Mr qui a été très fort pour ne dire que des mensonges et je ne parle même pas de sa famille où on a plus l'impression d'un règlement de compte personnel entre sa famille et moi car de mon côté je n'avais personne pour témoigner donc ça a été très facile.rnrnAucune recherche de la vérité de sa part elle a laissé la famille de Mr me calomnier dire que j'oubliais les enfants à l'école ou que je ne me levais jamais pour leur donner leur petit déjeuner le matin que s'était à cette époque notre grande fille qui s'occupait de tout (ménage , repas , repassage etc) sauf qu'à 6 ou 7 ans elle n'était pas en capacité de pouvoir faire tout ça que la sœur de Mr qui n'est autre que la tante des enfants va dire qu'elle trouve que les deux derniers sont immatures alors qu'elle n'est jamais présente on la voit une seule fois dans l'année et elle se permet un tel jugement.rnrnSi l'enquêtrice avait fait son travail correctement elle se serait rendue compte de ce qu'il se passait mais au lieu de ça elle a jugé critiquer et émis un rapport fondé sur des mensonges qu'il a fallu que ça soit moi qui le prouve alors qu'il aurait été plus simple de sa part de demander des preuves aux personnes qui disaient certaines choses peut être que de cette façon ça aurait calmé tous le monde.rnrnAprès de dire qu'il ne faut pas dénigrer l'autre parent reste illogique lorsque l'on voit ce qui est dit sur moi.rnrnJe suis actuellement à ma troisième enquête et personne n'ouvre les yeux sur tout ça le juge des enfants au lieu de rassurer met encore plus de temps à se décider alors qu'il y a des enfants en danger sauf que la justice être en danger c'est laisser l'autre parent dénigrer l'autre l'insulter devant l'enfant et qu'il puisse finalement sous couvert de la justice continuer à frapper détruire l'enfant voilà ce que c'est pour la justice de maintenant.rnJe ne sais pas si ça a répondu à certaines questions mais pour ma part c'est mon ressenti actuelrnFilandra

Par **sandra1014**, le **27/03/2019** à **10:12**

bonjour à tous, mon conjoint va avoir une enquête sociale à la suite du jugement de la garde des enfants. Cela va faire un mois que le jugement est tombé pour une garde alternée alors que la mère des enfants avait demandé une garde exclusive. Il habite à 10 minutes l'un de

l'autre. Depuis ce jour, c'est insupportable. Elle monte sa fille contre son père (2 h d'appel par jour, des mots à la sortie de l'école). Sa fille vient à demander de ne plus rester chez son père. Mon conjoint ne sait plus quoi faire, il ne veut pas la perdre. cela le met en colère au fond de lui et hors de lui de manipuler les enfants. Nous sommes sûr que cela est fait pour lui retirer les enfants. Il fait tout pour s'organiser dans son travail pour s'occuper de ses enfants. Il récupère ses enfants le dimanche à 18h, à chaque fois sa fille ne dit pas bonjour pas un sourire. Elle commence à aller mieux au moment du repas. J'aimerais l'aider, l'aider à parler à sa fille. Est-ce que l'enquête sociale peut voir la manipulation des enfants et voir la vérité. Voir qu'il est un bon papa. Merci d'avance. Sandra

Par **RAINE**, le **18/11/2020** à **10:53**

Bonjour, je vous fais part de mon expérience personnelle. 4 ans que je me bats pour faire valoir des violences sur mon fils de 11 ans qui ne veut plus aller chez son père, ma fille aînée de 17 ans a dû se battre avec un avocat devant la JE pour qu'elle puisse faire aboutir ses volontés. Au final une dizaine d'informations préoccupantes de tous professionnels concernant mon fils, une suspicion de corruption (son père lui visionne des vidéos pornographiques), une enquête judiciaire en cours à la demande du procureur, on auditionne 2 fois mon fils, on le filme car c'est grave! et au final les gendarmes demandent à monsieur de ramener la tablette en question et mon fils me dit que ce n'est pas la bonne!!! On marche sur la tête! Notre pays ne protège en rien les enfants victimes de violences !!!! Honte à ce pays!!!!

Par **lili13200**, le **22/11/2020** à **08:32**

bonjour a tous je vais avoir un rendez-vous avec un enqueteur social et qui sera accompagné de mon assistante sociale le 27 . ma voisine du dessous avec qui ne m'a.jamais adresser la parole et qui vie avec son mari on des problèmes pour concevoir un enfant. elle est arriver la dernière dans l immeuble et a essayer de mettre la voisine du premier étage contre moi du coup elle ne me dit plu bonjour. on me reproche de maltraitance sur mon enfant de 3ans .je m explique mon fils fais des crises de nerfs de partout dehors a l ecole n importe ou ,se met en danger veux aller sur la route. j ai eu la pmi qui ont dit que c etait un problème du fait qu'il ne parler pas encore et la psychologue que mon fils a vu 2 fois a dit pareil .alors depuis 2 semaines je suis stressé car je ne comprends pas des gens qui croient que je tappe mon fils alors que mon.fils a un peut etre un trouble du comportement. et biensur j ai fais les démarches pour qu'il vois un pedopsykiatre. cette voisine qui est plu jeune que moi qui s ennuie de ses journée a ne rien faire prefere téléphoner anonymement pour m embeter son monde est oui ca existe encore des personnes comme ca

Par **Visiteur**, le **22/11/2020** à **09:21**

BonjourrrnrnIL n'y a, à mes yeux pas de réponse juridique à votre sujet, vous avez besoin d'aide sans doute, lorsque vous aurez vu les services sociaux, insistez pour voir un psycho ou pedo-psy, pour votre enfant ET VOUS, car la relation est peut-être à améliorer.